Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260410-22_2026_04_10-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vendredi dix avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de Blavet Bellevue Océan Communauté en Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Joël Dupuy
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Alain Gueguen
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	A donné pouvoir à Line Million
	LE MARC	Martine	Présente
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 22 Représentés : 7 Votants : 29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Yves THIEC

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260410-22_2026_04_10-DE

22. Nomination des représentants à Eau du Morbihan

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

Le syndicat mixte Eau du Morbihan a pour missions :

- de gérer et protéger la ressource en eau ;
- de desservir une eau de qualité en quantité suffisante, en toute saison et sur l'ensemble de son périmètre ;
- d'assurer la continuité du service et la sécurisation de l'alimentation en eau potable, notamment par la gestion du réseau départemental d'interconnexions.

Pour un périmètre couvrant 199 communes, Eau du Morbihan compte parmi ses membres :

- 9 Communautés de Communes ;
- 2 Communautés d'Agglomération pour partie ;
- 2 Syndicats ;
- 10 Communes.

Le Comité Syndical est l'organe délibérant. Il est composé de 62 délégué(e)s élu(e)s par les communes et intercommunalités membres de Eau du Morbihan. Ils se réunissent au moins 4 fois par an.

Le Comité Syndical décide des grandes orientations du Service Public de l'eau potable et des investissements à réaliser.

Les membres du Bureau sont élus par le Comité Syndical. Il est composé de 13 vice-Présidents dont 4 vice-Présidents à compétence fonctionnelle.
Le Bureau se réunit 6 à 8 fois par an pour exercer les délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical et élaborer les dossiers présentés à la délibération de l'Assemblée Générale.

En parallèle, 13 commissions géographiques locales, instances d'échanges et de concertation, organisées à l'échelle de chaque Intercommunalité, se réunissent 2 à 3 fois par an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-33 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié portant création du syndicat mixte d'Eau du Morbihan en date du 31 octobre 1974 ;

VU le dernier arrêté préfectoral de modification des statuts d'Eau du Morbihan en date du 18 janvier 2023 ;

La désignation des représentants peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Aussi, conformément à l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil communautaire de désigner quatre représentants de BBO Communauté pour siéger au comité syndical d'Eau du Morbihan.

Ces désignations prennent effet à la date d'installation du Comité syndical d'Eau du Morbihan.

Madame La Présidente propose les représentants suivant pour le syndicat Eau du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260410-22_2026_04_10-DE

Pour BBO Communauté	Yves	THIEC
	Stéphane	SANCHEZ
	Pierre Alain	LOEZIC
	Christèle	PERREL

Cette délibération n'appelle pas de remarques particulières.

Après avoir délibéré, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_**D'APPROUVER** la proposition ci-dessus ;
_ **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 14 avril 2026 ;
- Sa publication électronique le 14 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 13 avril 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT

Pour la Présidente
et par délégation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.